

DECISION DU PRESIDENT
2026DECISION62

Objet : Devis pour un spectacle de théâtre dans le cadre des « RDV pour le Climat ».

LE PRESIDENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2026D52 du 30 mars 2026 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Vu le devis D2600019 de la compagnie Co-Incidences du 30/04/2026, pour un spectacle de théâtre dans le cadre des « RDV pour le Climat »,

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le devis D2600019 de la compagnie Co-Incidences du 30/04/2026, pour un spectacle de théâtre dans le cadre des « RDV pour le Climat », le 23 octobre 2026 à 20h, à Aizenay, pour un coût total de 1 400 €.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée pour l'exercice du contrôle de légalité.

Fait le 18 mai 2026 au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne.



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.